



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 807

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - PROJET D'ECONOMIE CIRCULAIRE DE L'EAU DE
L'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY (2 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES
MARCHES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, ayant pour objet le projet d'économie circulaire de l'eau de l'agglomération, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 – Etat des lieux : pour un délai d'exécution de 4 mois démarrant à compter de la notification du contrat
- Lot 2 – Etude de faisabilité technico-économique sur le projet pilote de la STEP d'Isbergues : pour un délai d'exécution de 12 mois démarrant à compter de la notification du contrat

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a jugé économiquement les plus avantageuses les offres suivantes :

- Lot 1 – Etat des lieux : l'offre de la société STRANE INNOVATION, ayant son siège social à Gif-sur-Yvette (91190), 2 route de la Noue, pour un montant de 30 782,50 € HT et pour un délai d'exécution de 4 mois démarrant à compter de la notification du contrat ;
- Lot 2 – Etude de faisabilité technico-économique sur le projet pilote de la STEP d'Isbergues : l'offre du groupement composé de la société AMODIAG ENVIRONNEMENT (mandataire), ayant son siège social à Prouvy (59121), 9 avenue Marc Lefrancq, et de la société ENTIME, ayant son siège social à Armentières (59421), 14 avenue de l'Europe, pour un montant de 76 250 € HT et pour un délai d'exécution de 12 mois démarrant à compter de la notification du contrat,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer et signer les marchés ayant pour objet le projet d'économie circulaire de l'eau de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay de la façon suivante :

- Lot 1 – Etat des lieux : avec la société STRANE INNOVATION, ayant son siège social à Gif-sur-Yvette (91190), 2 route de la Noue, pour un montant de 30 782,50 € HT et pour un délai d'exécution de 4 mois démarrant à compter de la notification du contrat ;
- Lot 2 – Etude de faisabilité technico-économique sur le projet pilote de la STEP d'Isbergues : avec le groupement composé de la société AMODIAG ENVIRONNEMENT (mandataire), ayant son siège social à Prouvy (59121), 9 avenue Marc Lefrancq, et de la société ENTIME, ayant son siège social à Armentières (59421), 14 avenue de l'Europe, pour un montant de 76 250 € HT et pour un délai d'exécution de 12 mois démarrant à compter de la notification du contrat.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



CAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 DEC. 2023**

Et de la publication le : **13 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



CAQUÈRE Raymond